

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 19 octobre 2017 conférant un grade d'officier de réserve  
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1729508A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28 ;

Vu l'avis n° 76802/ GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 28 septembre 2017 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Fabien, Simon, Henri Pouget est nommé au grade de commandant de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert dans la chaîne SIC de la gendarmerie, au profit du Service de traitement de l'information de la gendarmerie près du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 octobre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, commandant et délégué  
des réserves de la gendarmerie nationale,*

A. FOUGERAT